

Désignation de l'entreprise															INTEGRITAS VIAGER					Néant		*																						
Adresse de l'entreprise															8 avenue Mac-Mahon 75017 Paris																													
SIRET															8	9	2	3	4	3	1	2	0	0	0	0	1	0																
Durée de l'exercice en nombre de mois															1		2		Durée de l'exercice précédent															1		2								
																									Exercice N clos le					31122023														
ACTIF															Brut					Amortissements-Provisions					Net																			
															1					2					3																			
ACTIF IMMOBILISÉ															Immobilisations incorporelles					Fonds commercial *					010					012														
																				Autres *					014					19 800					016					10 582				
															Immobilisations corporelles *					028					10 535 508					030					779 977					9 755 531				
															Immobilisations financières * (1)					040					20 000					042										20 000				
															Total I (5)					044					10 575 308					048					790 559					9 784 749				
ACTIF CIRCULANT															STOCKS					Matières premières, approvisionnements, en cours de production *					050					052														
																				Marchandises *					060					062														
															Avances et acomptes versés sur commandes					064					066																			
															Créances (2)					Clients et comptes rattachés *					068					070														
																				Autres * (3)					072					134 940					074					134 940				
															Valeurs mobilières de placement					080					082																			
															Disponibilités					084					1 482					086					1 482									
															Charges constatées d'avance *					092					094																			
															Total II					096					136 422					098					136 422									
Total général (I + II)															110					10 711 730					112					790 559					9 921 171									
PASSIF																									Exercice N					NET														
																									1																			
CAPITAUX PROPRES															Capital social ou individuel *					120					52 000																			
															Écarts de réévaluation					124																								
															Réserve légale					126																								
															Réserves réglementées *					130																								
															Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *					131					)					132														
															Report à nouveau					134					(389 419)																			
															Résultat de l'exercice					136					(353 002)																			
															Subventions d'investissement					137																								
															Provisions réglementées					140																								
															Total I					142					(690 421)																			
Provisions pour risques et charges															Total II					154																								
DETTES (4)															Emprunts et dettes assimilées					156					6 980 766																			
															Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																								
															Fournisseurs et comptes rattachés *					166					40 057																			
															Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)					169					1 110)					172					34 911									
															Comptes courants d'associés					173					3 549 659																			
															Autres dettes					175					6 200																			
															Produits constatés d'avance					174																								
															Total III					176					10 611 592																			
Total général (I + II + III)															180					9 921 171																								
RENVOIS															(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an					193										(4) Dont dettes à plus d'un an					195					9 696 528				
															(2) Dont créances à plus d'un an					197										(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *					182					511 048				
															(3) Dont compte courant d'associés débiteurs					199					20 400					(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *					184									
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																												

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise INTEGRITAS VIAGER

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	
	Production vendue	Biens				215		214	
		Services *				217		218	123 656
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	3 582
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	127 238
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)							242	203 833
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *					243	3 063	244	98 125
	Rémunérations du personnel *							250	18 503
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	1 413
	Dotations aux amortissements *							254	366 839
	dont amortissement du fonds de commerces							255	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges {					dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
					dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)							264	689 024	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(561 786)
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	210 884
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	2 100
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	2 100	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991						
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	Investissements et souscriptions outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44. <i>septdecies</i>)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs reportables * 377 269 dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

DGFIP N°2033-B-SD 2024

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : INTEGRITAS VIAGER

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	19 800	412		414		416	19 800	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	1 337 828	422	64 950	424		426	1 402 778	
	Constructions	430	8 706 632	432	426 098	434		436	9 132 730	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	20 000	484		486	20 000	
TOTAL		490	10 064 260	492	511 048	494		496	10 575 308	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	6 622	502	3 960	504		506	10 582
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	417 099	522	362 879	524		526	779 977
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	423 721	572	366 839	574		576	790 559

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : INTEGRITAS VIAGER										Néant ☐ *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607						
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616						
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636						
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646						
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656						
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666						
TOTAL			680		682		684		686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
		Dotations		Reprises											
Fonds commercial	681		683												
Autres immobilisations incorporelles	700		705												
Terrains	710		715												
Constructions	720		725												
Inst. techniques mat. et outillage	730		735												
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745												
Matériel de transport	750		755												
Autres immobilisations corporelles	760		765												
TOTAL		770		775											
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes														
2															
3															
4															
5															
6															
7															
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									780						
II DÉFICITS REPORTABLES															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	377	269										
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis												
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter												
Déficits imputés			983												
Déficits reportables			984	377	269										
Déficits de l'exercice			960	350	902										
Total des déficits restant à reporter			970	728	171										
III DIVERS															
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326									
N° du centre de gestion agréé									388						
Montant de la TVA collectée									374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:INTEGRITAS VIAGER.....															Néant ☒ *									
Exercice ouvert le: ..01./01./2023. et clos le:31./12./2023										Données en nombre de mois			1	2										
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																								
Effectif moyen du personnel * :															376									
Dont apprentis															657									
Dont handicapés															651									
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861									
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																								
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108									
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															118									
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															119									
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105									
TOTAL 1															106									
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115									
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143									
Subventions d'exploitation reçues															113									
Variation positive des stocks															111									
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116									
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153									
TOTAL 2															144									
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																								
Achats															121									
Variation négative des stocks															145									
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															125									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146									
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133									
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148									
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128									
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135									
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															150									
TOTAL 3															152									
IV - Valeur ajoutée produite																								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															137									
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117									
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															020									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022		Effectifs au sens de la CVAE *			023									
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															026									
Période de référence										024		/		/			160		/		/			
Date de cessation												/		/										
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																								

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8

9

2

3

4

3

1

2

0

Dénomination de l'entreprise

INTEGRITAS VIAGER

Adresse (voie)

8 avenue Mac-Mahon

Code postal

75017

Ville

Paris

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	103800
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.R.L.

Dénomination

FRANCE LOCATION IMMOBILIERE

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

99,81

Nb de parts ou actions

103800

Adresse : N°

8

Voie

AV MAC MAHAON

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénominationN° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actionsAdresse : N°VoieCode PostalCommunePaysForme juridiqueDénominationN° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actionsAdresse : N°VoieCode PostalCommunePaysII - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance: DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)Nom marital% de détentionNb de parts ou actionsNaissance: DateN° DépartementCommunePaysAdresse : N°VoieCode PostalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le 31122023

SIREN 892343120

Dénomination de l'entreprise INTEGRITAS VIAGER

Adresse (voie) 8 avenue Mac-Mahon

Code postal 75017 Ville Paris

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



N° 2065-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	
Adresse du siège social :	
INTEGRITAS VIAGER 8 avenue Mac-Mahon 75017 Paris	
SIRET	8 9 2 3 4 3 1 2 0 0 0 0 1 0
Mét :	
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	350 902
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BE PARTNERS 10 RUE DE L'ISLY 75008 PARIS		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant:		Date: 07042024	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Lieu: Paris	
Qualité et nom du signataire:		Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a			payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e					
							f					
							g					
							h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)					
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:						
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
							5	6	7	8		
K	DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES			à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice								
				MVLT restant à reporter								
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice												

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise INTEGRITAS VIAGER

du

Adresse 8 avenue Mac-Mahon 75017 Paris

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	39
Total	39

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) 10	39	- de l'exercice . 2023 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire ABIZDID PRESIDENT		À Paris , le 07042024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE			2069RCI		
Exercice du 01 / 01			au 31 / 12	ou au titre de l'année N	Néant	X
PME au sens communautaire						
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre						
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris						
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME						
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)						
Dont montant préfinancé						
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte						
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail						
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés						
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM						
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)						
III - CAS PARTICULIERS						
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			Montant			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			Montant			